

**Destinataires :** Chefs d'unité / service } CIUSSS-EMTL  
Personnel infirmier

**Expéditeur :** Département de pharmacie

**Date :** 27 mai 2025

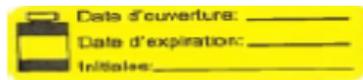
**Objet :** **Rappel - Date limite d'utilisation (DLU) des préparations pharmaceutiques**

---

Bonjour,

La présente vise à faire un rappel concernant l'importance de respecter la date limite d'utilisation (DLU) des préparations pharmaceutiques. La DLU **ne représente pas la date d'expiration inscrite par le fabricant** sur le contenant du médicament. Elle est déterminée en considérant les stabilités physico-chimique et microbiologique, et en tenant compte du niveau de risque en lien avec les manipulations effectuées.

Ainsi, lorsqu'un produit est ouvert, entamé, reconditionné, **il est essentiel d'inscrire la DLU sur le contenant du médicament**. Vous devez utiliser le modèle d'étiquette ci-dessous qui est disponible via GRM (#300024594).



Pour déterminer la DLU des produits, veuillez vous référer au tableau « Date limite d'utilisation (DLU) des préparations pharmaceutiques », disponible sur [Intranet](#).

Il est aussi possible de se procurer le tableau plastifié via la reprographie sous le code #CP-COM-PHA-002.

À titre d'exemples :

- Une fiole d'insuline a une DLU d'un mois post-ouverture.
- Une bouteille de liquide pour usage oral préparée commercialement avec préservatif a une DLU d'un an post-ouverture
- Un tube de crème ou d'onguent ou de gel préparé commercialement a une DLU d'un an post-ouverture
- Une bouteille de solution oto-ophtalmique préparée commercialement a une DLU d'un mois post-ouverture.

Nous suggérons le partage de cette note en station visuelle opérationnelle.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

